



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 29 mars 2011

18 heures 00

MR/VC

N° 001167

Service Finances -
Demande de fonds de
concours à la CCPA -
Aménagement voie de
desserte au SDIS
(Plan d'eau de la
Riaille).

Affiché le :

Le **mardi 29 mars 2011 à 18 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leila BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint)

ABSENTS EXCUSES: Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L.5214-16 V prévoit qu' « afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Il est rappelé au conseil la délibération n° 996 du 16 février 2010 relative à l'aménagement de la voie de desserte du centre de secours principal d'APT.

Le montant de ces travaux est estimé à 427 826 euros H.T., soit 511 680 euros T.T.C.
Les crédits sont inscrits sur le programme 2078 article 2315 du budget de la commune.

Monsieur le Maire propose de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de communes du Pays d'APT à hauteur de 120 000 euros, sachant que ce montant n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par la commune, à savoir 132 826 euros.

Cette opération présente un intérêt pour la Communauté de communes du Pays d'APT, car elle s'inscrit dans le cadre d'un projet d'envergure supra communal (Centre de secours principal, création d'un bassin de baignade,...).

Il est précisé que le versement des fonds de concours peut se faire sans lien avec une compétence exercée par la Communauté de communes du Pays d'APT, mais qu'il doit avoir pour objet de financer un équipement assimilable à une immobilisation corporelle. Ce qui est le cas de ces travaux neufs de voirie.

Il demande d'approuver le plan de financement modifié de l'opération par l'aide financière apportée par la Communauté de communes du Pays d'APT,

A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL

SOLLICITE un fonds de concours d'un montant de 120 000 euros dans le cadre des travaux de voirie de desserte du centre de secours principal d'APT.

DIT que le montant de la part communale, hors subvention, est supérieur au montant du fonds de concours, soit 132 826 euros.

DEMANDE le versement de ce fonds de concours.

DIT que le montant de cette recette est inscrit au budget de la commune au programme 2078, article 1325 de la section d'investissement.

CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**